

Éditorial

A la demande du Préfet de la Savoie, la Direction Départementale des Territoires a animé une démarche prospective, intitulée "Savoie 2040", afin d'identifier les leviers d'action d'aujourd'hui pour construire la Savoie de demain; la préservation du foncier constitue un enjeu majeur.

Face à une pression foncière grandissante ou à l'inverse de déprise selon les secteurs du département, les AFP sont des outils ayant démontré pleinement leurs capacités à mobiliser et à organiser les propriétaires en vue de mettre en valeur un foncier souvent très morcelé. Elles participent ainsi au maintien et au soutien de l'activité économique agricole, mais aussi à la préservation des paysages et de la biodiversité essentielle pour la vie et l'attractivité des territoires ruraux. C'est pourquoi la mise en place de tels outils collectifs doit être encouragée.

C'est dans ce contexte que le service Politique Agricole et Développement Rural de la DDT partage les ambitions de la Fédération Départementale des AFP et accompagne les projets de création de nouvelles associations et le fonctionnement des structures déjà en place.

Pour cette nouvelle année 2016, je ne peux que l'encourager à poursuivre le travail collectif mis en place avec l'ensemble des acteurs du département concernés (Société d'Economie Alpestre de la Savoie, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, Conseil départemental, AFP, communes...).



Source : <http://www.savoie.gouv.fr/>

Le Directeur Départemental des Territoires de la Savoie
Jean-Pierre LESTOILLE

SOMMAIRE

P 1 : Edito

P 2-4 : Vie de la FDAFP

P 5-6 : Actualités départementales

P 6-7 : Revue de presse

P 8 : Un regard sur l'AFP de Saint-Julien

Personnes ressources « AFP » en Savoie

- **Chambre d'Agriculture Savoie Mt-Blanc**
Pôle Territoires - ☎ 04 79 33 82 87
40 rue du Terraillet - 73190 St Baldoph
Suivi administratif & animation des AFP : MAILLAND-ROSSET Sébastien
Création : LACOUR Serge



- **Conseil Général**
DUPRAZ Jérôme ☎ 04 79 96 74 59
- **D.D.T. :** Bâtiment l'Adret - 1 rue des Cévennes - BP 1106 - 73011 Chambéry Cedex
Cadre réglementaire et travaux : FARAUT François ☎ 04 79 71 73 33



Fédération départementale des AFP de Savoie

Maison de l'agriculture et de la Forêt
40, rue du Terraillet - 73190 Saint-Baldoph
Tél. 04 79 60 49 33 / Mél : fdafp73@gmail.com



Document réalisé par la



Avec le soutien de :



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
CRÉANT RICHESSE DANS LES ZONES RURALES

SERVICE AUX AFP

Du changement dans la répartition des missions départementales

- La Société d'Economie Alpes-tre de la Savoie est désormais en charge de l'accompagnement des AFP et l'animation de la FDAFP.

- La Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc s'occupe de l'émergence et de la création des AFP.

LOI MONTAGNE

Les propositions des Alpes du Nord concernant les AFP

- Reconnaître l'intérêt collectif (rôle de gestion et de médiation) des unions ou fédérations d'Associations Foncières Autorisées lorsque leur objet est de contribuer à informer, à autonomiser les Associations Foncières Autorisées ou impulser un renouvellement d'activité en cas de déclin de leur fonctionnement, à initier des actions d'intérêts communs et à représenter les AF dans les partenariats supra-communaux.

- Confirmer les moyens nécessaires à l'animation préalable à leur création.

- Doter les fédérations de GP ou d'AFP de moyen, par exemple étendre l'aide à la création pour les Fédérations départementales.

- Faciliter les possibilités d'extension volontaire de façon simplifiée (sur simple délibération du Syndicat de l'AFP), le seuil actuel de 7% en surface de leur extension possible pourrait être augmenté à 30%.

- Donner des moyens aux AFP pour réaliser les investissements structurants liés à l'eau et aux accès, de façon à faciliter l'exploitation du foncier.

- Poursuivre l'exonération de la part communale de la TFNB qui se terminera dans deux ans.

- Inciter à des relations régulières entre AFP et exploitants, et entre AFP et collectivités pour bénéficier de synergies positives.

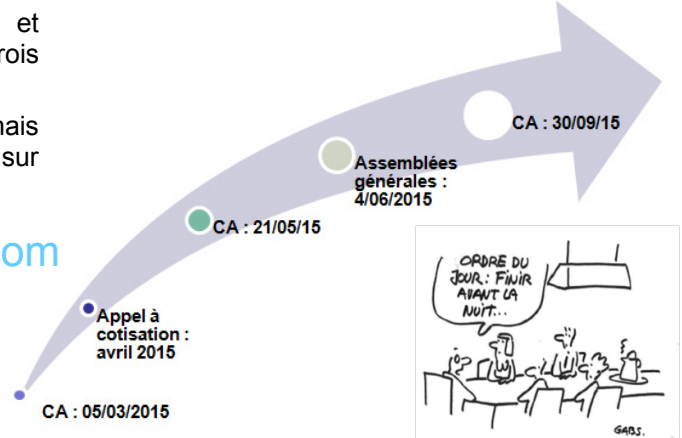
Fédération Départementale des AFP de Savoie - vie associative et actions

L'ACTUALITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration et le bureau se sont réunis trois fois en 2015.

Les comptes-rendus sont désormais disponibles et accessibles à tous sur le site internet suivant :

<http://www.echoalp.com/fd-afp.html>



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le 4 juin 2015, la FDAFP a réuni à la Maison de l'agriculture et de la forêt à Saint-Baldoph, ses adhérents en assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale ordinaire a été l'occasion de revenir sur l'année écoulée et sur les enjeux à venir pour les AFP et la FDAFP.

En plus des actions annuelles (formation, lettre semestrielle, appui technique, représentation institutionnelle,...), le rapport moral approuvé par les participants a permis de revenir sur les projets marquant de l'année 2014 parmi lesquels :

- un projet de signalétique pour les AFP qui se poursuivra sur 2015,
 - l'élaboration d'une communication auprès des élus des collectivités et des AFP pour encourager à leur collaboration.
- Ce travail se poursuivra également en 2015 avec l'élaboration d'un modèle de convention de collaboration.

Pour ce qui relève du programme d'actions 2016, l'assemblée en plus de la poursuite des actions commencées en 2014 a décidé de ses orientations pour l'année 2015 parmi lesquelles :

- Proposer aux AFP de Maurienne de bénéficier de l'action de sensibilisation par des accompagnateurs à proximité des refuges ou en OT pour apaiser les craintes des randonneurs vis-à-vis des patous et améliorer la cohabitation des usages en alpages.

mandat. Cinq des sept membres sortants ont souhaité se représenter et ont été réélus. Les deux nouveaux présidents entrants dans le conseil d'administration sont Suzanne CUGNOLO KRZANOWSKI (AFP des Bourguignons - Saint-Michel-de-Maurienne) et Gérard CROSAZ (AFP de Montvernier). Dans la foulée, le nouveau bureau a réélu la Présidente sortante Monique BASSI-LEGER (Présidente de l'AFP de Celliers) à la tête de la FDAFP.

La matinée s'est terminée par une information sur la création d'une mission parlementaire sur la loi Montagne de 1985 dont l'objectif est de garder les principes fondateurs tout en renouvelant leur mise en œuvre.

Les participants ont ainsi pu prendre connaissance des propositions d'évolution relatives aux AFP et transmises aux deux députées en charge du dossier, Bernadette LACLAIS et Annie GENNEVARD (voir ci-contre).



- Elaboration d'un logo commun à toutes les AFP membres de la FDAFP.

Après trois ans de fonctionnement, les membres du CA arrivaient au terme de leur

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FDAFP



Gérard CROSAZ, est propriétaire et habite Montvernier à l'année. (l'AFP de Montvernier étant son périmètre de 276 ha autour du village éponyme). Ancien cadre commercial dans le négoce de matériaux, à la retraite depuis six ans, il a d'abord été représentant de la commune à l'AFP de 1995 à 2008, puis élu au bureau en 2009 pour devenir président en septembre 2014.

Suzanne CUGNOLO-KRZANOWSKI réside à la fois à Apremont (le plus souvent) et au hameau de l'Etraz à Saint-Michel (aux beaux jours). Agent de maîtrise dans une société de produits frais, propriétaire de quelques petites parcelles, elle a d'abord fait partie du bureau de l'AFP des Bourguignons créée en 1992. Elle est devenue présidente en 1995, deux ans avant sa retraite en 1997.



Un nouveau conseil d'administration a été réélu lors de l'Assemblée générale. Voici les nouveaux représentants de la FDAFP pour les trois prochaines années :

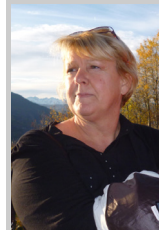
Membres actifs	Membres associés
BASSI-LEGER Monique (AFP de Celliers) Présidente	Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
VIVET Gilles (AFP de Monfort) Vice-Président	Conseil Général (Annick CRESSENS)
CUGNOLO-KRZANOWSKI Suzanne (AFP des Bourguignons)	Direction Départementale des Territoires
AMEVET Dany (AFP de Montdenis)	Société d'Economie Alpestre de la Savoie
CROSAZ Gérard (AFP du Méléze)	Communes
AJOUX Georges (AFP des Hauts d'Ugine)	Communautés de Communes
BUFFARD Michel (AFP de St Julien)	



Annick CRESSENS, Maire de Beaufort, présidente de la communauté de commu-

nes du Beaufortain, a été élue conseillère départementale lors des dernières élections. Elle représentera le Conseil départemental au sein de la FDAFP pendant son mandat.

Monique BASSI-LEGER,



présidente de l'AFP de Celliers, réélue présidente de la FDAFP 73.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES RELATIFS AUX SPORTS DE NATURE - CDESI



Le Groupe de travail sur « enjeux environnementaux » s'est réuni le mardi 17 novembre 2015 à la DDT de Chambéry.

Conscient que le département de la Savoie fourmille de zones protégées (Parc National de la Vanoise, Parcs Régionaux des Bauges et Chartreuse, Zones Natura 2000, Réserves de Chasse,...) les élus du département veulent connaître les impacts éventuels sur la faune et flore du développement des activités de pleine nature (les stations de ski ne font pas l'objet de cette commission).

Ainsi ce groupe de travail transversal à toutes les activités de pleine nature avait pour but de définir les méthodes de travail que l'on retrouvera dans les autres groupes plus spécifiques comme, à titre d'exemple, l'activité randonnée pédestre, VTT, Course d'orientation, événements sportifs...

La préoccupation essentielle des administratifs du département concernait les effets sur les zones protégées. Je suis inter-

venu au nom de la fédération départementale des AFP pour dire que les impacts des activités de pleine nature, de part leur fréquentation, ne devaient pas se limiter aux zonages mais devaient être étendus à tous les milieux naturels.

En effet c'est sur ces domaines que les AFP interviennent et qu'il est très important d'une part de respecter le travail des exploitants agricoles et que d'autre part les alpages sont des milieux sensibles. Il est nécessaire de définir avec précision les impacts engendrés par la fréquentation (voire parfois la sur fréquentation) de ces nombreux espaces qui ne font pas l'objet d'une réglementation particulière.

En espérant que cette requête soit prise en compte. Le prochain groupe de travail qui doit se tenir début 2016 permettra de vérifier si cette demande aura été retenue.

Après avoir passé plusieurs séances sur la mise en œuvre méthodologique, les prochaines séances devraient porter sur des éléments certainement plus concrets

et en proximité avec les préoccupations du terrain.

Gilles VIVET

Représentant la Fédération 73 des AFP à la CDESI

La CDESI est composée d'acteurs publics ou privés, institutionnels ou associatifs impliqués directement ou indirectement par le développement des sports de nature. La FDAFP a été sollicitée pour siéger au sein de cette commission dans le 4^e collège. Représentants des gestionnaires et usagers aux côtés notamment des Fédérations de Pêche, de Chasse mais également des Parcs Naturels Régionaux et Nationaux.



La FDAFP73 est également présente au sein des comités de pilotage des Plans Pastoraux Territoriaux de Maurienne et de Tarentaise.

INDICE DE FERMAGE

PAIEMENT DES LOCATIONS

L'indice de fermage valable jusqu'au 30 septembre 2016 est de **110,05** soit une **augmentation de 1,61 %** pour une base 100 en 2009.

Pour les alpages (dont les loyers sont normalement définis à l'aide d'une grille de points), la valeur du point indexée sur l'indice national de fermage est de 1,25 € pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016.

<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-developpement-rural/Fermage-et-baux/>

INITIATIVE

AFP DES

BOURGUIGNONS

Sur le modèle des fermes ouvertes, l'AFP des Bourguignons (commune de St-Michel-de-Maurienne) a organisé le 25 avril 2015 une opération AFP ouverte. **Objectif** : rassembler autour d'un pique-nique convivial propriétaires et éleveurs sur le territoire de l'AFP pour apprendre à mieux se connaître et à mieux travailler ensemble. Une initiative très positive à essayer. Une première édition sous la pluie qui aura certainement découragé les moins motivés mais une initiative à renouveler.



FORMATION DE LA FDAFP

La formation annuelle proposée par la FDAFP73 s'est déroulée le 6 novembre 2015 sur le thème suivant : « **Comment communiquer sereinement avec les différents interlocuteurs de l'AFP / anticiper et gérer les conflits** ». Douze participants ont pu acquérir lors de cette journée des techniques pour travailler sereinement sur leur territoire et sont repartis avec un plan d'action individualisé à mettre en œuvre. La formation a été assurée par Filamentis (www.filamentis.com)

Fédération Départementale des AFP de Savoie - nos actions

LES RENCONTRES ANNUELLES DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES AFP

Les rencontres annuelles de la Fédération des AFP ont eu lieu cette année sur le territoire de l'AFP de Saint-Julien, le 6 novembre 2015 sur la commune de Saint-Julien Mont Denis en Maurienne.

Ces journées ont été marquées par deux temps :

- la matinée en salle a permis à Michel Buffard, président de l'AFP de décrire son AFP et les actions engagées depuis sa création en octobre 2010. Puis un second temps a été consacré, à l'intervention de Marie Fauchoux-Bouffard, juriste à la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles sur la thématique des accès sur le territoire des AFP. L'exposé très technique a permis d'apporter informations et précisions à la quarantaine de



participants sur un sujet parfois peu évident à gérer sur le territoire d'une AFP. La fin de matinée aura été également l'occasion de faire le point sur les actions menées par la FDAFP73 tout au long de l'année.

- L'après-midi a permis de découvrir concrètement les travaux entrepris depuis cinq ans par l'AFP sur son territoire avec du défrichement pour la pâture, la fauche mais également pour la vigne. Le président et son équipe ont su en quelques an-

nées mettre autour de la table différents acteurs permettant à l'AFP de mobiliser des ressources au service d'un projet de territoire atypique et exemplaire.

Les documents de la rencontre téléchargeables sur le site internet de la FDAFP - rubrique : rencontres annuelles de la FDAFP73.



Site internet de la FDAFP—

<http://www.echoalp.com/fd-afp.html>

La Fédération Départementale des AFP dispose désormais de pages internet à la disposition de ses adhérents.

Hébergée par le site www.echoalp.com, la FDAFP a mis en ligne :

- les **documents liés à son fonctionnement institutionnel** : statuts, membres du CA, CR de CA, d'AG, ...
- des **documents liés aux actions de la FDAFP** (diaporama des rencontres et des formations),
- des documents pour vous aider à mieux faire fonctionner votre AFP dans le dossier « **fiches thématiques** ».

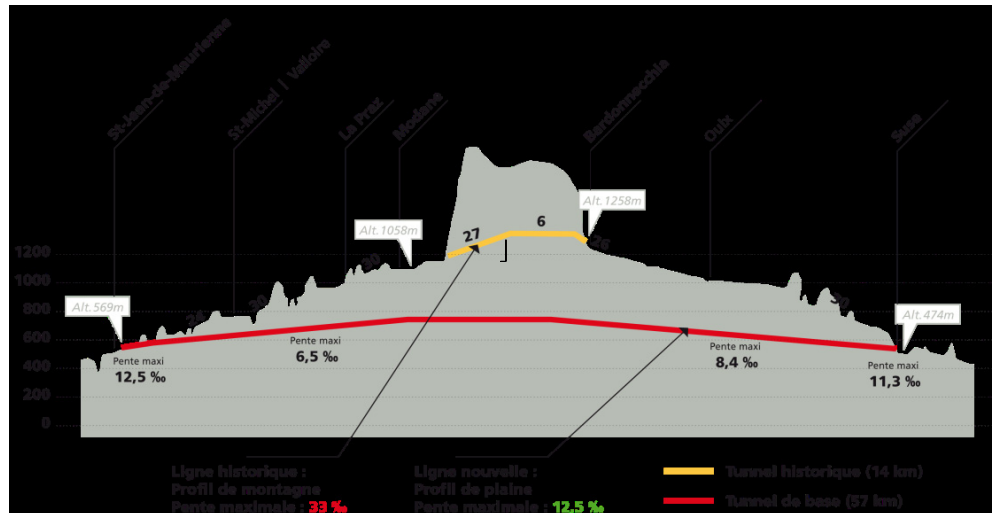
Enfin, la **rubrique actualités** vous permettra d'accéder aux informations d'actualité du moment vous concernant.



AFP et Tunnel Transfrontalier Lyon-Turin

QUELQUES DATES :

- ⊙ **1991** : Lancement d'une étude de faisabilité détaillée de la liaison Lyon-Turin. Création du GEIE Alpetunnel (ancêtre de LTF et de TELT)
- ⊙ **2001** : Signature de l'accord intergouvernemental franco-italien « pour la réalisation d'une nouvelle ligne ferroviaire Lyon Turin ». Création de LTF, filiale à 50% de Réseau Ferré de France et à 50 % de Rete Ferroviaria Italiana.
- ⊙ **2003** : Début des travaux de reconnaissance à Saint-Martin-la-Porte.
- ⊙ **2005** : Lancement des travaux de la descenderie de La Praz à Saint-André.
- ⊙ **2007** : Signature du décret d'utilité publique pour la partie française de la section transfrontalière du Lyon-Turin. Fin de l'excavation de la descenderie de Villarodin Bourget.
- ⊙ **2013** : Ratification de l'accord intergouvernemental du 30 janvier 2013 par l'Assemblée Nationale et le Sénat en France et la Chambre des Députés en Italie.
- ⊙ **2015** : Début des travaux de reconnaissance pour la galerie de Saint-Martin-la-Porte. Constitution de TELT dont les actionnaires sont l'Etat pour la France à hauteur de 50 % et FS (Ferrovie dello Stato Italiane) pour l'Italie à 50 %.



LE PROJET

Un tunnel de base de 57 km sous le massif d'Ambin générant **16 millions de m³ de déblais auxquels il faut ajouter 1,2 millions de m³ engendrés par les trois descenderies côté français**. Cela représente environ 7 fois la pyramide de Khéops.

Sur ces 17,2 millions de m³, environ 7 millions (40%) seront valorisés mais le reste sera déposé sur cinq sites en Maurienne. Ainsi les impacts les plus importants ne seront pas le fait des descenderies et des têtes de tunnel mais bien des dépôts de matériaux.

COMPENSATIONS ET A.F.P

Les impacts sont de deux ordres :

1. Les *impacts individuels* pour les propriétaires et les exploitants agricoles pour lesquels des compensations seront proposées directement par TELT soit sous forme pécuniaire soit pour trouver de nouveaux terrains.
2. Les *impacts collectifs* pour le territoire qui seront agricoles, forestiers, environnementaux et paysagers pour lesquels il faudra trouver des compensations permettant de valoriser le territoire sous tous ses aspects et de manière durable. **En cela les A.F.P de Maurienne qui gèrent des territoires importants avec des enjeux agricoles, forestiers et environnementaux et qui sont**

robustes dans le temps peuvent être des partenaires privilégiés.

Déjà un certain nombre de sites ont été proposés par TELT pour faire l'objet des compensations environnementales dont certains font partie de périmètre d'A.F.P (exemple de l'AFP de Saint-Julien).

Les volumes de dépôts du futur tunnel et des descenderies représentent environ sept fois la pyramide de Khéops.

L'objectif pour le territoire, avec l'aide des A.F.P, sera de trouver un équilibre entre les demandes environnementales et le développement agricole et forestier. La Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc travaille avec TELT sur ces compensations et plusieurs pistes peuvent être esquissées :

- la **recherche d'une meilleure valorisation agricole** par du débroussaillage, la création d'accès, l'amenée d'eau etc. Tous travaux qui sont dans les statuts des A.F.P,
- le **conventionnement** entre TELT, les A.F.P, les collectivités locales et les organismes environnementalistes afin de trouver des compromis permettant d'améliorer la biodiversité tout en gar-

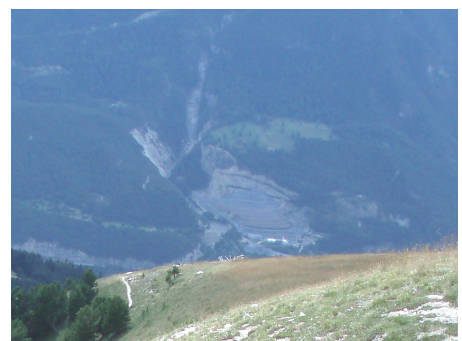
dant la « vie rurale » sur les secteurs choisis.

- Enfin **le travail sur la forêt** par plantation de secteurs appropriés, défrichage dans d'autres pour une valorisation en bois-énergie puis reconquête agricole et valorisation des forêts productives.

Les A.F.P peuvent être porteuses d'un certain nombre de compensations qui permettraient de valoriser leurs territoires en liaison avec leurs objectifs. Sachant, bien entendu, que des choix devront être faits parmi les propositions par le promoteur de l'ouvrage (T.E.L.T.).

Ce travail est piloté à la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc par Serge LACOUR (pôle territoires, équipe aménagement environnement)
☎ 04 79 33 83 06 / 06 50 19 15 26 / serge.lacour@smb.chambagri.fr

NB: La plupart des chiffres et le schéma sont issus du site de TELT : ltf-sas.com



DES ASSOCIATIONS FONCIERES PASTORALES POUR CONTRIBUER A ALIMENTER LES CHAUFFERIES BOIS

De plus en plus de collectivités locales s'équipent en chaufferies alimentées par du bois déchiqueté provenant de forêts de feuillus ou résineux peu apte à servir comme bois d'ouvrage. L'objectif est désormais de s'approvisionner le plus possible en bois local pour répondre aux contraintes environnementales.

Le service forêt de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (CASMB) pour répondre à cette demande croissante est engagé dans deux dispositifs :

- **le PPRDF** (Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier jusqu'en 2016/2017) qui vise à mobiliser de la ressource forestière pour caler aux demandes de la filière. (NB: la France dispose de la troisième surface forestière en Europe mais le bois représente le deuxième déficit au niveau de la balance commerciale concernant les matières premières),

- **Dynamic Bois** à partir de 2016 ; nouveau dispositif mis en place et patronné par l'ADEME en partenariat avec CO-FORET, les communes forestières de la Région (en savoir plus : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/DYNAMIC2015-43-1>).

L'objectif est avant tout de mobiliser à des coûts acceptables ces ressources surtout en montagne où la topographie est difficile et le foncier particulièrement morcelé. La première étape sera l'identification de secteurs d'intérêts et

Crédit photo CASMB : chantier broyage Bramans



l'évaluation des conditions nécessaires à la mobilisation de la forêt.

A ce titre, **les AFP du département constituent des territoires très intéressants** pour au moins deux raisons essentielles :

- leurs statuts juridiques et l'habitude d'une gestion collective du territoire facilitera grandement la mise en œuvre de projets de mobilisation de la ressource et limiteront des temps d'animation foncière par ailleurs rédhibitoires pour la mobilisation de la ressource.

- Une telle action pourra permettre de valoriser des portions de territoire d'AFP en forêt et jusque là peu valorisées soit

dans le cadre d'un projet sylvicole soit dans un cadre de reconquête pastorale. Les propriétaires forestiers se trouvant dans le périmètre verront ainsi la possibilité de valoriser une ressource délaissée.

Le premier semestre 2016 sera l'occasion pour les techniciens forestiers de la CASMB de prendre contact avec certaines AFP pour identifier les ressources disponibles, les cartographier et déterminer les conditions (accès notamment) nécessaires à leur valorisation.

NB : Cette action pourra aussi permettre d'améliorer les accès au foncier en mobilisant le volet forestier du PSADER porté par le Syndicat du Pays de Maurienne.

Une fois cette étape d'étude réalisée, les AFP pourront décider de saisir cette opportunité de valorisation de ressources qui n'auraient autrement pas trouvé de débouchés, en sollicitant l'avis de leurs assemblées de propriétaires.

Contact : Bruno BLETON (CASMB-développement forestier)

bruno.bleton@smb.chambagri.fr

☎ 06 50 19 14 58

Revue de Presse des AFP

VILLARGONDRAN

L'association foncière pastorale réactivée ?



Élus avec, à droite, le maire, Philippe Rossi, à gauche, Serge Lacour de la Chambre d'agriculture des Savoie, devant les quelques participants.

Villargondran

VERS LA RÉACTIVATION D'UNE ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE

Recevant cette semaine une dizaine de propriétaires, le maire Philippe Rossi accueillait à la salle des fêtes du chef-lieu Serge Lacour, de la Chambre d'agriculture des Savoie, dans le but de réactiver l'AFP. Depuis 2008 cette association foncière est en gestation et n'a pas abouti, pour diverses raisons. Le conseil municipal élu en 2014 souhaite la relancer pour lutter contre les friches envahissant les hauts de Villargondran.

le dauphiné
Liberté

Après un exposé sur l'utilité d'une AFP, structure créée dès 1962 et fonctionnant actuellement dans 35 communes de Savoie (soit 42 AFP en service), Serge Lacour a présenté le fonctionnement d'une AFP et a précisé que, dès 51 % des surfaces autorisées, cette majorité serait apte à faire vivre la structure avec un président, un trésorier et un secrétaire, s'appuyant sur des statuts et règlement intérieur approuvés par le préfet dès la constitution d'une première assemblée générale.

Vint ensuite la lecture, photos aériennes à l'appui, des espaces concernés, qui englobent à peu près toutes les surfaces non urbanisées de la commune. Comme avaient su le faire, au cours des dernières années, les élus successifs, pour le bas de la commune, le premier travail consisterait à lutter contre l'envahissement par les broussailles et arbres forestiers afin de dégager suffisamment de surfaces qui intéresseraient un éventuel éleveur de vaches, moutons, chèvres ou chevaux.

En Savoie, 39 000 hectares gagnés sur les friches intéressent 26 000 moutons, 4 900 vaches, 800 chèvres et 140 chevaux, sur 10 000 comptes cadastraux.

La mise en route de cette AFP à Villargondran est également nécessaire pour des raisons de sécurité (feux, crues) et pour permettre le désenclavement de certaines parcelles grâce à des pistes forestières, subventionnées. Elle serait aussi un atout économique avec la venue d'un éventuel agriculteur.

Par Aimé PERRIN | Publié le 28/10/2015 à 06:00 | Vu 2 fois



le dauphiné
LIBÉRE

CELLIERS

L'association foncière pastorale a reçu du renfort dans le cadre de la Semaine de la solidarité



Pour cette journée non travaillée, le principe du temps partagé est proposé : une demi-journée sera offerte par l'entreprise et une demi-journée sera prise par le salarié sur ses congés.

Celliers

Du renfort pour l'association foncière pastorale

La Caisse d'épargne s'est engagée, jeudi, auprès de l'association foncière pastorale pour l'accompagner pendant une journée, dans ses actions en faveur de l'environnement. Cette initiative est réalisée dans le cadre de la Semaine de la solidarité, organisée par la banque.

L'association foncière pastorale rassemble environ 1 000 hectares de terre situés entre 1 500 et 2 700 mètres d'altitude. Elle réunit 130 propriétaires dont ceux de la commune qui possède la moitié des terres. L'association regroupe quatre grands Alpages dont celui d'Argentine où se déroulera la mission (1 960 mètres). L'association assure les travaux nécessaires à l'amélioration, l'entretien ou la protection des sols (clôtures, abreuvoirs, dessertes, défrichements).

Dans le cadre de ses actions de responsabilité sociale et environnementale, la Caisse d'épargne a proposé à ses salariés de participer à une semaine de la solidarité, avec une journée d'investissement bénévole, au profit d'une association. Ce mécénat de compétence permet aux collaborateurs de réaliser une action solidaire et porteuse de sens.

220 collaborateurs œuvrent durant une journée, au profit d'une des 16 actions solidaires. Pour cette journée non travaillée, le principe du temps partagé est une demi-journée offerte par l'entreprise et une autre qui sera prise par le salarié sur ses congés.

Pascal Charnière, directeur de l'action coopérative à la Caisse d'épargne, témoigne : « Nous étions à la recherche de quelques actions à dimension environnementale. C'est ainsi que Pierre Lachenal, nouvel administrateur de notre fondation qui va s'impliquer à nos côtés sur ces nouveaux sujets, nous a proposé cette belle action pour la restauration et l'entretien d'alpage d'altitude appartenant à de nombreux petits propriétaires, souvent âgés ».

Publié le 17/06/2015 à 06:00 | Vu 4 fois

> ledauphine.com > savoir

le dauphiné
LIBÉRE

SAINT-MARCEL

L'AFP de Montfort s'étend aux alpages de Notre-Dame-du-Pré pour les "sauver"



Gilles Vivet et les membres du bureau président aux destinées de cette AFP qui gère des alpages à Saint-Marcel.

Saint-Marcel
EXTENSION

L'association foncière pastorale (AFP) de Montfort s'est réunie en assemblée générale, samedi. Une AFP est un établissement à caractère public qui regroupe les propriétaires de terrains pour une gestion collective de leurs biens. Les AFP ont pour objectif principal d'assurer collectivement la mise en valeur de terrains agricoles, qui ne peuvent l'être de manière individuelle. Ce qui permet de conforter les activités agricoles dans les zones défavorisées, en particulier en milieu montagnard et de développer le pastoralisme qui joue en un rôle d'entretien des paysages.

L'AFP de Montfort a été créée en 1998, par des propriétaires de parcelles de terrain, suite à l'arrêt d'activité du dernier exploitant agricole. Avec l'appui de la commune, le choix d'une AFP autorisée a été fait dans le but d'entretenir les parcelles de terrains et de faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs dans le hameau.

Objectif réussi : création d'un élevage caprins

L'objectif a été atteint avec la création d'une exploitation de caprins pour la production de lait avec transformation et vente de proximité sur les marchés. Le reste de la superficie exploitable a été confié au Gaec de Frenolet à Feissons-sur-Salins qui regroupe trois jeunes agriculteurs, comptant plus de 100 vaches laitières.

Gilles Vivet, président de l'AFP, a convoqué l'assemblée générale afin de proposer l'extension de l'AFP de Montfort aux alpages de Notre-Dame-du-Pré. En effet, la commune de Saint-Marcel est propriétaire de terrains en alpage, situés dans son domaine privé, sur la commune de Notre-Dame-du-Pré. La famille Vionnet semble avoir été la dernière famille originaire de Saint-Marcel, à exploiter cet alpage, juste avant la deuxième guerre mondiale. Depuis, comme l'explique Gilles Vivet, les arbres ont poussé et ont envahi l'alpage, notamment celui de Montmagny qui est limitrophe. La végétation s'installe et à terme l'alpage risque d'être perdu.

Grâce à cette extension de son périmètre aux alpages communaux, l'AFP de Montfort a pour objectif de lutter contre l'enfrichement des arcoses et des confières, et de valoriser cet espace d'altitude indispensable en matière de ressources fourragères pour les exploitations. Elle obtiendra ainsi davantage de subventions, qui lui permettront aussi à plus long terme de rénover le patrimoine bâti.

Toutes les personnes présentes ont approuvé à l'unanimité cette extension du périmètre de l'AFP de Montfort.

Un regard sur.... l'AFP de Saint-Julien

FICHE D'IDENTITÉ

Commune concernée par l'AFP :
Saint-Julien Montdenis.

Date de création : octobre 2010

Surface de l'AFP : 70 ha dont environ 40% de surfaces communales

Nbre de comptes cadastraux : 700

Nombre de parcelles : 2100
(350 m²/parcelle)

Président : Michel BUFFARD depuis la création

Association Foncière Pastorale de Saint-Julien

« Lutter contre l'embroussaillage autour des villages suite à la déprise agricole »

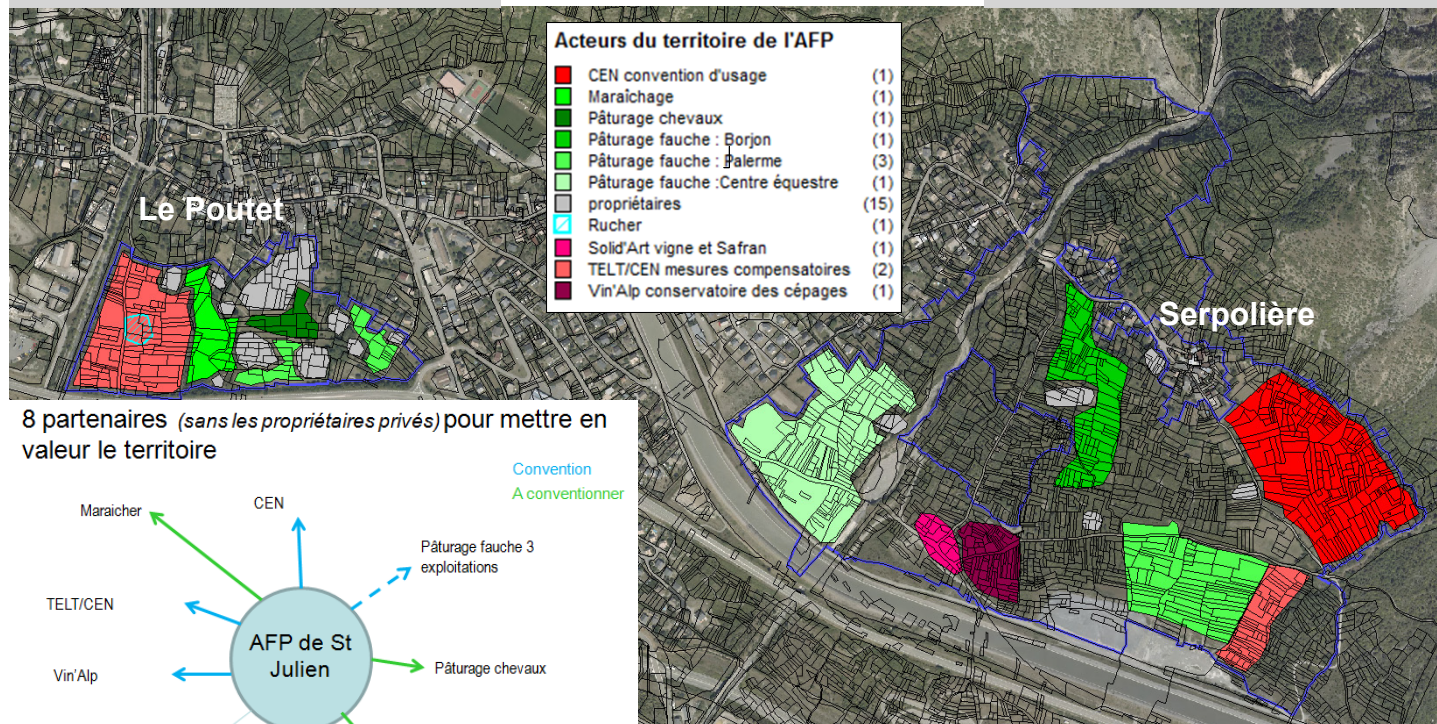
FONCTIONNEMENT

L'AFP se réunit en assemblée générale une fois tous les deux ans en décembre (60/70 présents).

Le bureau se réunit trois à cinq fois par an ; il est constitué pour les membres titulaires :

- d'un membre désigné par la commune de Saint-Julien Montdenis,
- de cinq membres élus.

Temps bénévole passé par le président pour le fonctionnement de l'AFP : **une permanence de trois heures en mairie par semaine.**



30 ha valorisés

MISE EN VALEUR

DU TERRITOIRE DE L'AFP

En plus des propriétaires privés, l'AFP valorise son territoire avec des exploitants et des partenaires parmi lesquels :

- le Conservatoire des Espaces Naturels
- l'association Vin'Alp
- Solid'Art

VIN'ALP projet transfrontalier entre la France/Italie regroupant plusieurs partenaires dont le Conseil Départemental 73 et la Comcom Cœur de Maurienne. **Objectif :** la mise en valeur de vignobles caractéristiques et la reconquête des cépages typiques et autochtones. D'une manière concrète, la mise en œuvre de ce programme se matérialise par la création des plusieurs vignobles conservatoires. L'AFP accueille dans son périmètre l'un de ces conservatoires.

SOLID'ART est une association située en Maurienne ; elle se fixe pour objectif de mêler culture et solidarité dans des projets de développement local. Elle « emploie des personnes en difficultés, parfois en situation de grande précarité, souvent très éloignées du monde du travail ». Solid'Art en plus d'e l'implantation d'œuvre d'art sur le territoire de l'AFP, a travaillé pour l'AFP à la plantation de vignes.

RESSOURCES

Aide au démarrage

Partenariat : commune / portage administratif

Loyers : 130 €/an de loyers encaissés pour le moment

Subventions : aides du CG, Plan Pastoral Territorial

Compensation TELT 2015/2024 : env. 70 000 €

TRAVAUX

L'Afp travaille en collaboration étroite avec la commune ou la comcom :

- les travaux sont proposés par l'AFP.
- la maîtrise d'ouvrage est assurée par la collectivité
- la « maîtrise d'œuvre » (définition précise du projet, montage de dossier, organisation et suivi des chantiers) est assurée par les membres de l'AFP.

Derniers travaux réalisés :

- Conservatoire des cépage de l'Arc alpin : défrichement 16 800 € HT / Plants 30 000 € HT / murs 12 000 € HT / signalétique 23 000 € HT → comcom maître d'ouvrage
- Fauche et pâture : défrichement et broyage 5 ha : 54 000 € HT → comcom maître d'ouvrage
- CEN :
 - Convention d'usage
 - Convention CEN/TELT/mairie/ AFP pour des mesures compensatoires
- a) Réintroduction d'espèces végétales transplantées depuis des zones de gravats d'excavation du tunnel
- b) Défrichage en vue de regagner des surfaces de fauches et pâtures